



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE  
LA COHESION SOCIALE DE BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

POLE « JEUNESSE, EGALITE,  
CITOYENNETE »

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

POLE « ENTREPRISES, ECONOMIE, EMPLOI »

Le Directeur régional et départemental  
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion  
sociale

Le Directeur régional des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail  
et de l'emploi

à

Mesdames, Messieurs les responsables des  
structures et opérateurs d'actions de  
parrainage vers l'emploi

Mesdames, Messieurs les directeurs des  
missions locales de Bourgogne-Franche-  
Comté

*Affaire suivie pour la DIRECCTE par Lise Perrier*

[lise.perrier@direccte.gouv.fr](mailto:lise.perrier@direccte.gouv.fr)

*Affaire suivie pour la DRDJSCS par Jérôme Koziura*

[jerome.koziura@jscs.gouv.fr](mailto:jerome.koziura@jscs.gouv.fr)

Besançon, le 10 janvier 2019

**Objet** : Appel à projets relatif au parrainage vers l'emploi - 2019

**Pièces-jointes** :

- Document cadre de l'appel à projet Parrainage BFC 2019,
- Fiche de réponse à l'appel à projet Parrainage BFC 2019.

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) soutiennent les initiatives locales visant la mise en place, la consolidation ou la poursuite d'activités ayant pour objectifs de mieux respecter le principe d'égalité des chances et d'accès à l'emploi et aux formations et de lutter concrètement contre toutes les formes de discriminations.

A ce titre, le dispositif du parrainage, qui fait appel à des bénévoles connaissant bien le monde de l'entreprise afin d'accompagner des personnes en difficultés particulières d'insertion dans la vie professionnelle, est un pilier efficace de la politique de l'emploi : 60% des bénéficiaires trouvent une solution durable à l'issue de l'accompagnement. Ce dispositif doit prendre davantage d'ampleur en Bourgogne-Franche-Comté.

L'accès à l'emploi des jeunes, en particulier ceux issus des quartiers de la politique de la ville est une priorité pour la grande région. Aussi, l'appel à projets 2019 doit permettre une montée en puissance des réseaux parrainage afin d'accroître le nombre de bénéficiaires du dispositif, **singulièrement ceux issus des QPV**, et d'aller vers les publics dits « invisibles » et en difficultés d'intégration socio-professionnelle.

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

A cet effet, l'effort financier de l'Etat visant à soutenir le parrainage est renforcé en 2019 en particulier sur la mobilisation des crédits du programme 147 « politique de la ville » de la DRDJSCS.

La cible régionale pour 2019 est fixée à 1600 bénéficiaires, dont un peu plus de 35% issus des QPV (pour rappel 2018 : 1450 bénéficiaires).

Le document en pièce-jointe précise les objectifs fondamentaux du dispositif tant au niveau du public visé que de son contenu.

Une attention particulière sera portée aux publics bénéficiaires suivants :

- Les jeunes peu ou pas qualifiés en recherche d'emploi,
- Les publics issus des QPV doivent représenter une part significative des opérateurs intervenant dans ces quartiers,
- Les publics primo-arrivants et réfugiés, signataires d'un contrat d'intégration républicaine,
- Les publics issus des zones de revitalisation rurale (ZRR),
- Les publics en sortie de dispositifs, sans solution en emploi (jeunes de plus de 26 ans en fin d'accompagnement de Mission locale, sorties d'Écoles de la deuxième chance, d'EPIDE, etc.)

Par ailleurs, les opérateurs sont également invités à prendre toutes initiatives qui concourent :

- à développer le dispositif en mobilisant le réseau partenarial (structures d'information jeunesse, travailleurs sociaux...), les orienteurs et prescripteurs,
- à favoriser l'élargissement du vivier de parrains/ marraines (et notamment dans les QPV), au renforcement de leurs compétences,
- à promouvoir le dispositif auprès des responsables RH d'entreprises et à signer des accords de partenariat.

Le parrainage est aussi un moyen pour les entreprises de communiquer sur leur secteur d'activité, leurs métiers et d'anticiper « la relève » en proposant en complément du parrainage pour l'emploi, des mises en situation professionnelles.

Le calendrier de l'appel à projets est fixé du 21 janvier 2019 au 24 février 2019.

Nous savons pouvoir compter sur votre total engagement pour la réussite de notre ambition collective.

Le Directeur régional et départemental  
de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale,



Patrice RICHARD

Le Directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi



Jean RIBAIL